



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025

Affaire n° 42-20251030

**Installation d'une centrale solaire en autoconsommation
sur la toiture de la médiathèque du centre-ville du
Tampon**
Approbation du plan de financement de l'opération

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

31 octobre 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 24 octobre 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 8
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente octobre à seize heures cinquante-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Jean Richard Lebon par Jacquet Hoarau, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 42-20251030

Installation d'une centrale solaire en autoconsommation sur la toiture de la médiathèque du centre-ville du Tampon
Approbation du plan de financement de l'opération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2025 au titre de la fiche action 2-2-3 du programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 intitulée « Installation de photovoltaïque en autoconsommation tertiaires et industrielles », permettant à la commune la création d'une centrale solaire sur la médiathèque du centre-ville,

Vu le rapport n° 42-20251030 présenté au Conseil municipal du 30 octobre 2025,

Considérant que les études ont été confiées à un bureau spécialisé ADAPT Energies qui a rendu en octobre 2025 la faisabilité et le dimensionnement de la centrale,

Considérant qu'au regard des conclusions de cette étude comportant plusieurs options, la ville a décidé de réaliser une formule d'autoconsommation couplée avec la revente, seule la partie autoconsommation est financée,

Considérant qu'il est possible en fonction des surfaces de toiture de produire la quantité nécessaire aux besoins de fonctionnement,

Considérant que la collectivité sollicite une subvention à hauteur de 45% (FEDER et CPN) de 42 300 €, montant correspondant aux dépenses éligibles au titre du FEDER 2021-2027 pour la présente opération désignée : « **installation d'une centrale solaire en autoconsommation sur la toiture de la médiathèque du centre-ville du Tampon** »,

Le Conseil municipal,
réuni du jeudi 30 octobre 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 de solliciter une subvention à hauteur de 42 300€, montant correspondant aux dépenses éligibles au titre du FEDER dans la présente opération,

Article 2 d'approuver le plan de financement de l'opération d'installation d'une centrale solaire en autoconsommation sur la toiture de la médiathèque du centre-ville du Tampon qui se décompose comme suit :

DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT	FEDER 36 % de la dépense éligible HT	CPN (9%) HT	Commune (55%)
ETUDES	-	33 840,00 €	8 460,00 €	51 700,00
TRAVAUX	94 000,00 €			
TOTAL	94 000,00 HT (100%)			

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**